

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

## RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira  
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

**JEUDI 30 JUIN 2022**  
**À 20 h 00**

Affiché, le 24 juin 2022

### ORDRE DU JOUR

#### Séance ordinaire

- ↻ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↻ Réforme de publicité des actes administratifs
- ↻ Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (documents d'urbanisme)
- ↻ Convention conditions déplacement chemin rural CR 123
- ↻ Revalorisation des tarifs et des règlements périscolaires pour l'année scolaire 2022/2023
- ↻ Révision des loyers des logements communaux
- ↻ Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la maison des associations
- ↻ Modalités d'organisation du repas des anciens 2022
- ↻ Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors commune
- ↻ Convention de partenariat pour la saison culturelle CCBVC
- ↻ Créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs
- ↻ Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le CDG 37
- ↻ Rapport des commissions
- ↻ Informations diverses



Le Maire,  
Anne Marquet-Jouzeau